

---

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

---

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNY-SUR-ORGE

---

① 01.69.80.29.29

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION**

**DÉCISION N° 2023 - 265**

**Objet : Programmation culturelle saison 2023-2024 du Centre Culturel Baschet  
Contrat de cession avec l'association PANAME**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

**VU** le projet de contrat de cession à conclure avec l'association PANAME ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de mettre en place des actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des Projets Culturels des Communes 2023 financés par le Conseil départemental de l'Essonne, qui favorisent la rencontre entre les amateurs et les professionnels, le développement de la pratique artistique collective, l'acquisition de connaissance et la participation des habitants à des événements musicaux locaux ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de mettre en place 4 concerts pédagogiques pour les élèves des écoles primaires le vendredi 24 novembre 2023 de 9h30 à 15h ainsi qu'une masterclass pour les élèves de l'école d'arts le samedi 25 novembre 2023 de 14h à 17h ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter un concert expliqué le samedi 25 novembre 2023 de 10h30 à 11h30 à la médiathèque Marie Curie de Saint-Michel-sur-Orge, dans le cadre du partenariat avec les structures culturelles du territoire,

**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter le concert POP N'ROCK le dimanche 26 novembre à 16h au Centre culturel Baschet, dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2023-2024 ;

**DECIDE** de conclure un contrat de cession avec l'association PANAME, sise 27 rue de Sambre et Meuse à Paris (75010) pour les actions susmentionnées.

**DIT** que la commune versera à l'association un montant total de 7 092,34 € TTC à l'issue des actions.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

30 OCT. 2023



Le Maire

Sophie RIGALT

Publication en ligne le :

30 OCT. 2023